



Pour transmettre l'irrigation gravitaire aux générations futures, la Fédération départementale des structures hydrauliques et ses partenaires souhaitent l'inscrire au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

## IRRIGATION GRAVITAIRE

# Cet héritage éternel à assurer

**E**n Provence plus qu'ailleurs, l'eau est vitale. Depuis toujours, les hommes ont fait preuve d'imagination pour l'exploiter et l'économiser. Des ouvrages comme celui d'Adam de Craonne en témoigne. Car sans eau, la région serait un désert. Et pour l'éviter, nos ancêtres ont réalisé des ouvrages qui ont permis un important maillage du département, avec plus de 1 000 kilomètres de canaux et 4 000 km de filioles.

Depuis des siècles, l'irrigation gravitaire a en effet joué un rôle essentiel dans le développement agricole et la préservation des écosystèmes dans les Bouches-du-Rhône.

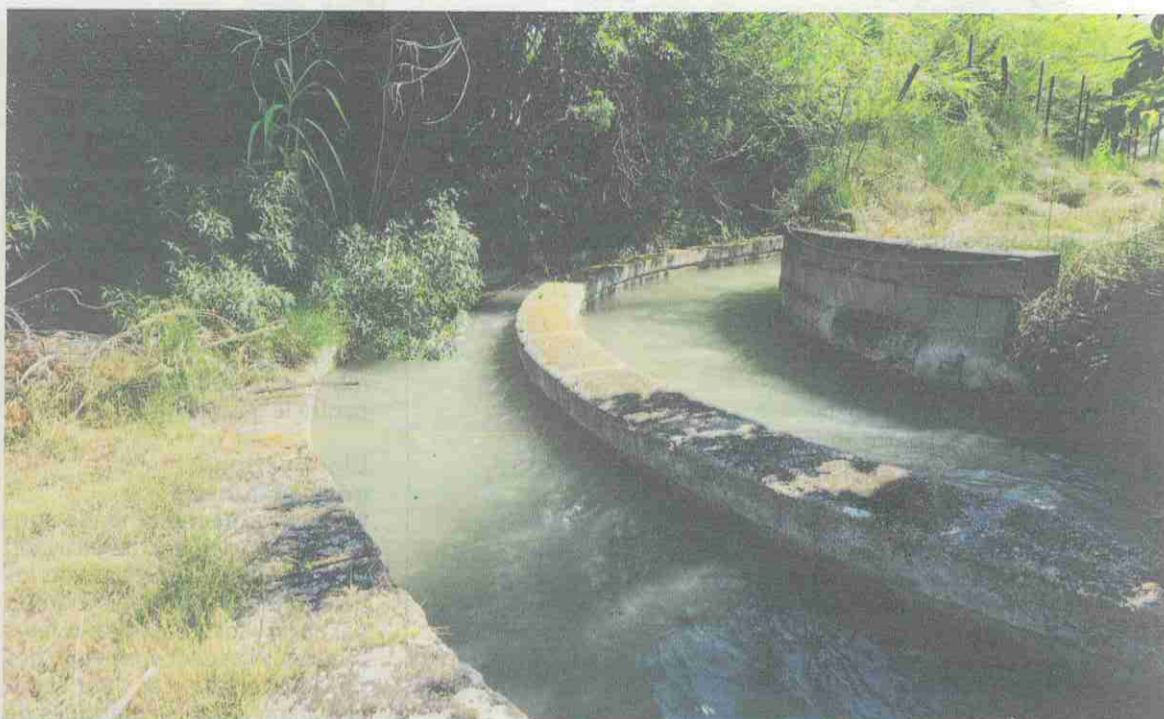
### Une révolution au XVI<sup>e</sup> siècle

Cette technique ancestrale, qui consiste à utiliser la force de la gravité pour acheminer l'eau depuis des sources jusqu'aux terres cultivées, a façonné les paysages, la culture et l'histoire de notre territoire. Elle a été notamment révolutionnée au XVI<sup>e</sup> siècle par les travaux d'Adam de Craonne : ce dernier a conçu un système de transfert d'eau depuis la rivière Durance d'un régime alpin. Il a construit un canal principal et un maillage de canaux secondaires utilisant la pente naturelle pour faire circuler l'eau. Il réintroduit donc l'eau dans une plaine semi-désertique de 600 km<sup>2</sup> très caillouteuse, complètement dépourvue de rivière naturelle, qui va permettre la mise en valeur agronomique de cette plaine.

### L'agriculture, indissociable des aménagements hydrauliques

Son système a permis d'irriguer de vastes étendues de terres agricoles, augmentant considérablement les rendements et permettant aux agriculteurs de cultiver des cultures plus diversifiées et plus rentables. Le canal de Craonne a facilité notamment le passage de la luzerne au foin de Crau. Quant au canal des alpines, il ouvrait la voie aux productions fruitières et légumières.

Grâce à ses innovations et au travail de ses successeurs, le département des Bouches-du-Rhône est devenu l'une des régions agricoles les plus prospères de France. Et aujourd'hui, la richesse des productions agricoles du département est indissociable de ses aménagements hydrauliques. Pour construire, entretenir et moderniser ces ouvrages, les agriculteurs se sont organisés démocratiquement en Associations syndicales autorisées (Asa). Ils ont, au fil du temps, continué de le faire, pour moderniser les canaux et s'adapter à leur environnement, par le biais des réseaux mixtes associant la pratique du gravitaire et celle de la moyenne pression. Aujourd'hui, pleinement conscients de la valeur patrimoniale de l'irrigation gravitaire, les gardiens de cet héritage culturel et agricole, impliqués dans la gestion et la préservation de ces infrastructures hydrauliques, souhaitent l'inscrire au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.



L'irrigation gravitaire revêt des spécificités agricoles et culturelles à sauvegarder.



POUR ÊTRE précis

### L'une des régions les mieux irriguées d'Europe

Région naturelle au sud-ouest des Bouches du Rhône, la Crau a été en grande partie mise en valeur depuis le XVI<sup>e</sup> siècle par la création de canaux d'irrigation qui détournent l'eau de la Durance vers ces terres arides. Depuis leur création ces canaux ont toujours été gérés par les usagers eux-mêmes, via les Association d'Irrigants (ASA, ASL, ASP, Asco) avec beaucoup de sagesse et d'économie. Les extensions d'irrigation ont été faites au fur et à mesure de l'évolution des techniques. Cette gestion a permis de maintenir un excellent service des eaux d'irrigation. Ce réseau d'irrigation complexe fait de la Crau une des régions les mieux irriguées d'Europe.

**“Le département bénéficie d'un véritable maillage d'une partie de son territoire par 1 000 kilomètres de canaux principaux et 4 000 km de filioles. Un système unique qui a fait ses preuves”**

C'est tout un maillage d'acteurs de terrains et d'institutions qui portent ce dossier. “En mai 2023, deux chercheuses et maîtres de conférences de l'Université Paris Sorbonne se sont lancées dans un projet de reconnaissance de l'irrigation gravitaire française. D'autres pays l'on fait avant nous, comme l'Italie, les Pays-Bas ou la Belgique. La Fédération départementale des structures hydrauliques des Bouches-du-Rhône (FDSH 13) a soutenu la démarche, et s'est portée volontaire pour porter la candidature au niveau du département, avec l'aide de Marylène Bonfillon, docteur en histoire et actuelle présidente de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Menelik, et François Charron, de l'Institut Agro Montpellier”, explique Pierre Sasso, en charge du projet à FDSH 13.

En tenant compte des spécificités de chaque région, se sont alors engagés, au niveau national, les travaux de recherches, de collectes d'information et de rédaction sur l'irrigation gravitaire, afin d'alimenter le dossier. En effet, “l'irrigation gravitaire revêt des spécificités culturelles qu'il convient de sauvegarder. Parmi elles, il y a les fondements de l'irrigation traditionnelle, les pratiques d'entretien des canaux, les réglementations liées à ce type d'irrigation”, rapporte Pierre Sasso. Sans oublier le vocabulaire spécifique et les ‘mots’ locaux propres à l'ir-

rigation gravitaire comme béal, filioles, naïs, calan, etc.

### Un classement pour protéger et peser

L'irrigation – qui utilise la gravité et des aménagements tels que des canaux et des fossés pour acheminer l'eau des points de captage naturels vers les champs – a façonné le territoire provençal. Elle participe toujours au dynamisme de l'agriculture et restera un marqueur éternel de son identité.

Au même titre que la transhumance – inscrite depuis le 6 décembre dernier au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco – la reconnaissance de cette pratique réjouira non seulement ses utilisateurs, mais permettra aussi de conserver ce modèle agricole durable en le transmettant aux générations futures.

Avec un grand nombre d'acteurs et partenaires institutionnels, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône s'est jointe à cette démarche de soutien. Fin avril, le dossier de candidature a été validé dans sa forme. Il sera transmis à l'Unesco avant l'été.

### Une rencontre le 31 mai au Salon des agricultures de Provence

Organe de coordination et de représentation des intérêts des partenaires de cette démarche, la FDSH 13 espère qu'une reconnaissance puisse aussi être un facilitateur politique auprès des institutions et des instances décisionnelles.

“Il n'est pas question qu'un tel classement fige les aménagements et ouvrages réalisés. Nous espérons au contraire que la reconnaissance de cette pratique ancestrale permette d'obtenir plus facilement des soutiens lors de demandes futures liées à des travaux de modernisation ou de demandes de subventions”, rapporte Pierre Sasso.

Une rencontre regroupant l'ensemble de participants au projet est prévue vendredi 31 mai, à 14 heures, dans les locaux du Domaine du Merle, dans le cadre du Salon des Agricultures de Provence. ■

Emmanuel Delarue



L'irrigation des prairies de la Crau se fait par submersion temporaire des parcelles nivelées, grâce aux irrigations régulières de mars à octobre.